



Ouagadougou, le 21 AOUT 2024

N°2024-028 MEF/SG/DGI

Opération spéciale de délivrance de Permis Urbains d'Habiter (PUH) et d'Attestations d'Attribution de Parcelle (AAP)

Communiqué de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances

Par communiqué n° 2024-00021/MEFP/SG/DGI en date du 11 juillet 2024, il était porté à la connaissance du public burkinabè, l'organisation d'une Opération spéciale de délivrance de Permis Urbains d'Habiter (PUH) pour les terrains bâtis et d'Attestations d'Attribution de Parcelle (AAP) pour les terrains nus au profit des acquéreurs de parcelles et de logements auprès des promoteurs immobiliers privés et de coopératives d'habitat.

Il ressort du bilan de l'opération, une grande mobilisation des acquéreurs pour la sécurisation de leurs biens fonciers malgré quelques contraintes techniques relevées.

Aussi, au regard de l'engouement suscité, et afin de permettre à toutes les personnes qui souhaitent sécuriser leurs biens immobiliers acquis auprès des promoteurs immobiliers privés et de coopératives d'habitat, l'Opération spéciale de délivrance de Permis Urbains d'Habiter (PUH) et d'Attestations d'Attribution de Parcelle (AAP) **est prolongée pour une durée supplémentaire d'un (01) mois pour compter de la date de signature du présent communiqué.**

Pour le Ministre de l'Economie et des Finances,
le Ministre Délégué Chargé du Budget



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Fatoumata Bako/Traore'.

Fatoumata BAKO/TRAORE

Officier de l'Ordre de l'Etalon